

<https://enseignants.se-unsa.org/AESH-sur-le-temps-meridien-l-Etat-ne-respecte-pas-la-loi>



enseignants de l'Unsa



AESH sur le temps méridien : l'État ne respecte pas la loi

- Presse - Communiqués de presse -

Date de mise en ligne : mardi 15 octobre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Depuis la loi du 27 mai 2024, l'État doit rémunérer les heures travaillées des AESH lors de la pause déjeuner des élèves.

Mais, dans la pratique, cette nouvelle obligation légale des DSDEN et des rectorats est loin d'être toujours respectée alors que les services de l'État avaient deux mois pour préparer ce transfert de compétences.

Résultat : certains personnels ne peuvent pas travailler pendant la pause méridienne alors que leur objectif était bien d'augmenter leur temps de travail afin d'avoir un complément de revenu.

Le rôle majeur des AESH, au temps partiel imposé, au niveau de salaire en dessous du seuil de pauvreté et en contrat précaire, mérite bien mieux que les défaillances de l'institution.

Le SE-Unsa demande au ministère de rendre sans attendre la loi effective en rémunérant les AESH de ce qui leur est dû !

Paris, le 15 octobre 2024

Élisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale du SE-Unsa

Attachée de presse
Venantia Petillault
06 26 53 17 84